

19e session de l'Assemblée générale de l'UICN - Union mondiale pour la nature Buenos Aires, Argentine 17 au 26 janvier 1994

19.16 Les activités de l'UICN en Europe

RAPPELANT la Recommandation 18.10 de la 18e session de l'Assemblée générale de l'UICN sur la coopération européenne en vue du développement durable et, en particulier, la demande faite au Directeur général de renforcer le réseau de l'Union en vue d'instaurer une coopération à l'échelle européenne et d'appliquer au niveau européen un programme d'activités efficace;

ESTIMANT qu'un programme actif de l'UICN en Europe est un élément essentiel de l'action mondiale découlant de la Conférence des Nations Unies sur l'Environnement et le Développement et, en particulier, du Chapitre 15 d'Action 21 (Préservation de la diversité biologique) et de la Convention sur la diversité biologique; et que les principes d'action énoncés dans *Sauver la Planète* doivent être appliqués en Europe;

SE FÉLICITANT des décisions prises aux réunions des Ministres européens de l'Environnement, au château de Dobris, près de Prague, Tchécoslovaquie, en 1991, et à Lucerne, Suisse, en 1993;

CONSCIENTE de l'ampleur des problèmes à résoudre de toute urgence dans les pays d'Europe centrale et orientale, dans un contexte d'économie de transition;

PRENANT NOTE du fait que, dans le cadre des changements économiques en cours dans ces pays, il devrait être possible de tenir compte des intérêts de la conservation de la diversité biologique, notamment par la création de zones protégées sur des terrains anciennement collectivisés mais que, pour atteindre ce but, il faudrait intervenir d'urgence avant leur (re)privatisation;

CONSCIENTE que les questions concernant la sauvegarde de la diversité biologique également reconnues comme questions prioritaires dans le "Plan d'action pour l'environnement" pour les pays d'Europe centrale et orientale, adopté à la 2e Conférence des Ministres européens de l'Environnement à Lucerne pourraient ne pas disposer de moyens juridiques et financiers et de personnel suffisants et pourraient ne pas être intégrées comme il se doit dans les politiques sectorielles;

APPUYANT les travaux du Conseil de l'Europe dans le domaine de la conservation de la nature, approuvés par la 2e Conférence des Ministres européens de l'Environnement à Lucerne et, en particulier, son projet d'Année européenne de la conservation de la nature en 1995;

ACCUEILLANT AVEC SATISFACTION l'initiative de la Commission des parcs nationaux et des aires protégées en vue de préparer un Plan d'action UICN pour les aires protégées d'Europe comme suite au IVe Congrès mondial sur les parcs nationaux et les aires protégées (Caracas, 1992);

PRENANT NOTE des résultats de la conférence tenue à Maastricht, Pays-Bas, en novembre 1993, sur le thème "Conserver le patrimoine naturel de l'Europe: vers un réseau écologique européen";

NOTANT AVEC SATISFACTION les mesures déjà prises pour développer le Programme de l'Union, notamment en Europe centrale et orientale;

L'Assemblée générale de l'UICN Union mondiale pour la nature, réunie du 17 au 26 janvier 1994 à Buenos Aires, Argentine, pour sa 19e session:

Conservation de la diversité biologique

1. INVITE les gouvernements d'Europe occidentale et de l'Union européenne, ainsi que d'autres pays industrialisés, organisations multilatérales et les organismes de financement (Banque Mondiale, Banque européenne pour la reconstruction et le développement (BERD), etc.) à aider les pays d'Europe centrale et orientale dans leurs tâches urgentes de protection et de mise en oeuvre d'une gestion de la diversité biologique respectueuse de l'environnement, en s'appuyant sur les principes et mécanismes mis en place par la deuxième Conférence des Ministres européens de l'Environnement à Lucerne.
2. DEMANDE tout particulièrement au Conseil de l'Europe de poursuivre et de renforcer son action en tant qu'organe responsable de la conservation de la diversité biologique durant les préparatifs de la troisième Conférence des Ministres européens de l'Environnement qui devrait avoir lieu en Bulgarie en 1995.

19e session de l'Assemblée générale de l'UICN – Union mondiale pour la nature Buenos Aires, Argentine 17 au 26 janvier 1994

Programme régional de l'UICN pour l'Europe

3. APPROUVE les objectifs du Programme européen décrit dans le document GA/19/94/9 de l'Assemblée générale.
4. DEMANDE spécialement à tous les membres de l'UICN de soutenir les activités de l'UICN en Europe centrale et orientale, en apportant des contributions financières supplémentaires non liées aux projets, de manière que le Programme puisse jouer pleinement son rôle consultatif, notamment en augmentant le nombre de ses antennes régionales, en établissant des réseaux de coopération et en renforçant les principales agences de la région.
5. DEMANDE au Directeur général, dans la limite des ressources disponibles:
 - (a) de favoriser une coopération plus totale et plus profonde entre les membres de l'UICN de l'Europe centrale et orientale, d'une part, et de l'Europe occidentale, d'autre part;
 - (b) d'inclure, dans le Programme de l'UICN pour l'Europe, un appui aux entreprises collaboratives des membres de l'UICN en Europe, en cours et prévues, notamment celles qui visent à identifier et protéger des aires importantes pour les oiseaux et les plantes;
 - (c) de promouvoir la collaboration entre l'UICN et le Conseil de l'Europe en ce qui concerne les activités de conservation de la nature et, plus particulièrement, la préparation et le lancement de l'Année européenne pour la conservation de la nature, 1995;
 - (d) de soutenir la préparation d'une stratégie paneuropéenne sur la conservation de la diversité biologique et des paysages prévoyant le développement d'un réseau écologique paneuropéen;
 - (e) en collaboration avec le WWF, dans le cadre du programme conjoint du réseau TRAFFIC, d'apporter une attention plus soutenue aux problèmes du commerce des espèces sauvages en Europe centrale et orientale.

Plan d'action pour les aires protégées d'Europe

6. APPROUVE les objectifs du Plan d'action pour les aires protégées d'Europe visant à utiliser et renforcer l'engagement des autorités nationales, régionales et locales envers la conservation de la diversité biologique, dans le cadre de leurs réseaux d'aires protégées.
7. ATTEND, avec intérêt et impatience, la version finale du Plan d'action élaboré après consultation de toutes les parties intéressées:
 - (a) PRIE INSTAMMENT les gouvernements et autres acteurs d'accueillir dans un esprit constructif les recommandations de la version finale du Plan;
 - (b) DEMANDE à tous les membres européens de l'UICN d'aider au financement de l'achèvement du Plan et de l'application des projets prioritaires de ce Plan et d'encourager d'autres organismes bailleurs de fonds opérant en Europe à les soutenir;
 - (c) PRIE le Directeur général, dans la limite des ressources disponibles, de faire en sorte que l'UICN encourage et surveille l'application du Plan d'action, conformément aux propositions figurant dans ce Plan;
 - (d) INVITE les membres européens de l'UICN à participer au lancement du Plan, qui aura lieu en différents endroits d'Europe, fin 1994;
 - (e) DEMANDE à la Commission des parcs nationaux et des aires protégées de préparer, dans les plus brefs délais, un Plan d'action semblable pour les aires protégées des régions orientales de l'Europe qui ne sont pas comprises dans le plan actuel.